

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5169Société : RAM Actif Pensionné(e) Autre :Nom & Prénom : Taibi hamrarassDate de naissance : 1956 - 07 - 01Adresse : Bd elgueira itisol 2 N° 10Sidi Abdellah CasablancaTél. : 0603392662 Total des frais engagés : 829.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 08 / 01 / 2021Nom et prénom du malade : HAMRARAS Touria Age :Lien de parenté : Lui-même Conjoint EnfantNature de la maladie : D.N.D + Goutte + Goutre + Lentigo +
En cas d'accident, préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CasablancaSignature de l'adhérent(e) : ASLe : 08 / 01 / 2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08-01-21	C		200.0H	DR HASSANAIN ABDELAZIZ Medecin Guedira n° 274 CD Tablancat 17/02/2022

es Honoraires attestant le Paiement de
200 DH

DR HASSANAIN ABDELAZIZ
Medecin
à Guedira A° 24 CD
Tablanca
17/02/02

EXECUTION DES ORDONNANCES

EX
PHARMACIE ADRI
Cachet du Pharmacien
oté du Fournaiseur

181, Bd. Reda Gdira
Ben M'sik - Casablanca
Tél.: 05 22 37 39 36

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

Création, remont, adionction

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS



LOT 202066
EXP 09 2023
PPV 107.60

SERVIER MAROC
DIAMICRON® 60 mg
60 comprimés

78,70

SERVIER MAROC
DIAMICRON® 60 mg
30 comprimés

78,70

NOCOL® 20 mg
30 comprimés pelliculés

97,60

NOCOL® 20 mg
30 comprimés pelliculés

97,60

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20

LOT : 20E017
PER. 06.2023

P.P.V : 530 H10

7882160336

VOLTAREN® SR 75 mg
Comprimés enrobés

PPV : 76.20 DH

7882160336

Levothyrox® 50µg,
Comprimés sécables B/30

PPV: 13,40 DH

7882160336

Levothyrox® 50µg,
Comprimés sécables B/30

PPV: 13,40 DH

7882160336

ZYLORIC 100 mg
Boîte de 100 comprimés
A.M. N° 63 DMP/21/INT
SOTHEMA BOUSKOURA

Remboursable AMO

7882160336

LOT 201759
EXP 07 2024
PPV 46.70 DH